



Éditorial

Les aquis ne reteront importants qu'avec votre mobilisation

Nombreux sont les peuples qui aimeraient qu'on leur demande leurs avis. Malheureusement pour eux, les pouvoirs autoritaires de ces pays imposent leurs volontés et se passent du consentement de leurs populations.

Nous l'avons peut-être oublié mais en France les arguments évoqués pour interdire le vote des femmes étaient de prétendre que de toute façon elles n'iraient pas voter parce qu'elles étaient indifférentes aux préoccupations politiques des pays. Il a fallu attendre les 29 avril et 13 mai 1945 pour que les femmes votent pour la première fois pour des élections municipales.

Aujourd'hui c'est très différent mais il est surprenant de voir les résultats de participation aux votes pour les élections des chambres d'agricultures et de nos MSA. Vous êtes moins de 8% dans le Morbihan et moins de 7% en Ille et Vilaine. On peut critiquer le peu d'intérêt que vos instances agricoles portent aux salariés de la production, mais l'indifférence de ces mêmes salariés est tout simplement consternante. La politique de la chaise vide n'a jamais solutionné les problèmes pour la bonne raison qu'aucun problème ne peut être évoqué en l'absence de représentant. N'oublions pas que les avantages sociaux ont été obtenus par des anciens qui se sont impliqués et que pour maintenir ces acquis et pour éventuellement en obtenir d'autres il faut tout simplement quitter son fauteuil, sa télé et son portable pour participer activement à la vie associative et syndicale.

Si nous regardons simplement nos quatre départements bretons, nous observons de grandes disparités comme par exemple les CESA 22, CESA 29 et COSSA 56 mais aucun comité d'œuvres sociales dans le 35 !!! Ses salariés n'ont pas cet avantage dans leur convention départementale il s'agit quand même de l'action sociale pour les salariés et leurs familles (chèques vacances, cadeaux à Noël, aide à l'activité sportive des enfants,...) Dans ce contexte politique actuel prenons garde de maintenir également les aides sociales de la MSA qui permettent aux salariés et à leurs familles, un coup de main non négligeable en cas de difficultés ponctuelles.

Aussi il nous faut répondre présent aux appels des différentes organisations professionnelles agricoles car penser que tout tombe du ciel nous amènerait à vivre des périodes de sécheresse qui ne seraient pas seulement que climatiques. Méfions-nous : les acquis ne sont pas éternels tout ce se renégocie tout le temps.

Jean-Luc HILARY
Animateur Administrateur

INVITATION

JOURNÉE DES SALARIÉS
AGRI-AGRO DE BRETAGNE
7 NOVEMBRE 2025

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BRETAGNE



- Contact Céline JUBAULT, 02 23 48 27 70, celine.jubault@bretagne.chambagri.fr
- **Le vendredi 7 novembre 2025** : Journée d'information à Kerguéhennec à BIGNAN dans le Morbihan. L'intelligence artificielle s'immisce dans nos métiers cela va t'il modifier nos modes de travail en tant que salariés de la production agricole ? Réunion ouverte aux salariés de la production. Infos pratique : gratuit sur invitation, inscription obligatoire, journée avec déjeuner inclus.



- **Le samedi 11 au 12 octobre 2025** : Le salon "Ohhh la vache !" nous donne rendez-vous au Parc des Expositions de Pontivy. **Entrée gratuite.** Comme chaque année votre association sera présente au stand : Association des salariés agricoles du MORBIHAN. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons et nous répondrons bien sûr à vos questions.
- **Le samedi 6 décembre 2025** : Cossa 56 (Comité d'œuvres Sociales des Salariés Agricoles du Morbihan) : arbre de NOËL. À la Cité de l'Agriculture à Vannes (56000), 02 97 46 22 14, <https://www.anefa.org/morbihan/cossa-56-presentation/>



Pour recevoir le programme complet des activités, contacter l'Association des salariés agricoles au :

02 97 46 22 00 ou jeanlucasa56@gmail.com

Suivez l'actualité sur la page [facebook](#) de l'Association.

Adhérez à l'Association en ligne via [Helloasso](#)

Salaires

Exploitations production agricole et CUMA

Faute d'accord entre les partenaires sociaux, il n'y a pas d'évolution des grilles de salaires.
Seuls les coefficients au SMIC se verront augmenter, à la hauteur du SMIC, soit : 11,88€/heure Brut.

Palier	Coefficients d'emploi	Salaire brut horaire €	Salaire brut mensuel €
Palier 1	9 points - 11 points	11,88 € (SMIC)*	1801,84 € (SMIC)*
Palier 2	12 points - 16 points	11,97 €	1815,49 €
Palier 3	17 points - 24 points	12,14 €	1841,89 €
Palier 4	25 points - 35 points	12,40 €	1880,71 €
Palier 5	36 points- 51 points	12,93 €	1961,10 €
Palier 6	52 points - 73 points	13,54 €	2053,62 €
Palier 7	74 points - 104 points	14,33 €	2173,43 €
Palier 8	105 points - 143 points	15,32 €	2323,58 €
Palier 9	144 points - 196 points	16,58 €	2514,69 €
Palier 10	197 points - 270 points	18,36 €	2784,67 €
Palier 11	271 points - 399 points	20,90 €	3169,90 €
Palier 12	400 Points	23,88 €	3621,88 €

Depuis le 1^{er} avril 2021 cette grille de salaires remplace les grilles de salaires qui étaient applicables dans le Morbihan jusqu'au 31 mars 2021 pour les exploitations agricoles du Morbihan, les CUMA (de Bretagne et Pays de Loire), le maraîchage (Morbihan, Ille et Vilaine), l'horticulture-pépinière (Morbihan) et l'arboriculture (de l'Ouest).

Avec cette nouvelle classification des emplois, à chaque poste est attribué un nombre total de points (de 9 à 400 points), calculés en additionnant des points attribués selon 5 critères : technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel. Cette classification relève de la responsabilité de l'employeur et peut bien évidemment se faire en concertation avec le salarié.

* Le SMIC au 01/11/2024 est passé à 11,88€/heure Brut, soit 1801,84€ mensuel Brut.

**Catégories Socio-Professionnelles

Personnel d'exécution des Entreprises de Travaux et Services Agricoles et ruraux

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151.67h
- Emploi exécutant	1	11.88	1801.84
- Emploi exécutant	2	12.04	1826.11
- Emploi spécialisé	1	12.16	1844.31
- Emploi spécialisé	2	12.29	1864.02
- Emploi qualifié	1	12.43	1885.26
- Emploi qualifié	2	12.72	1929.24
- Emploi hautement qualifié	1	13.14	1992.95
- Emploi hautement qualifié	2	13.69	2076.37
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	1	14.38	2181.01
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	2	15.18	2302.35
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	1	16.00	2426.72
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	2	16.80	2548.06
- Cadre I		18.72	2839.30
- Cadre II		22.20	3367.07

Personnel administratif des Entreprises de Travaux et Services ruraux, prestations avicoles & forêt

Personnel chargé des travaux de mise en place ou d'enlèvement de volailles et des travaux d'intervention technique dans les entreprises de prestations de services à l'aviculture
- Personnel bénéficiant du statut de Technicien, Agent de Maîtrise (TAM) et Cadres en entreprises de prestations de services à l'aviculture.

Classification	Salaire horaire €	Classification	Salaire horaire €
- Emploi d'exécutant 1	11,88	- Emploi hautement qualifié 1	13,14
- Emploi d'exécutant 2	12,04	- Emploi hautement qualifié 2	13,37
- Emploi spécialisé 1	12,16	- Emploi hautement qualifié 3	13,69
- Emploi spécialisé 2	12,29	- Technicien Administratif et Comptable1 1	14,38
- Emploi qualifié 1	12,43	- Technicien Administratif et Comptable1 2	15,18
- Emploi qualifié 2	12,53	- Technicien Administratif et Comptable2 1	16,00
- Emploi qualifié 3	12,72	- Technicien Administratif et Comptable 2	16,80
		- Cadre I	18,72
		- Cadre II	22,20

Entreprises Conchyliques

Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67h
1	12.00	1820.04
2	12.00	1820.04
3	12.32	1868.57
4	12.65	1918.63
5	13.90	2108.21
6	18.29	2774.05

Classification des emplois :

- Ouvrier/employé : échelon 1
- Ouvrier qualifié et employé : échelon 2
- Ouvrier hautement qualifié : échelon 3
- Chef d'équipe : échelon 4
- Cadre (technique ou commercial) : éch 5
- Cadre (responsable d'exploitation) : éch 6

Entreprises du Paysage

Voici la grille de salaires à venir en paysage, en vigueur au 1^{er} avril 2025, au plus tôt, ou le premier jour du mois suivant (1^{er} mai, 1^{er} juin), suivant selon expansion.

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67h
O1	11.88	1820.04
O2	12.06	1829.14
O3	12.18	1847.34
O4	12.47	1891.32
O5	12.83	1945.93
O6	13.43	2036.93
E1	12.00	1820.04
E2	12.18	1847.34
E3	12.55	1903.46
E4	13.43	2036.93

Pour les salaires mensuels bruts des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM 1 : 2252 € - TAM2 : 2678 € - TAM3 : 2887 € - TAM4 : 3138 €). Si forfait sur la base de 218 jours les salaires sont majorés de +15 %.

Pour les salaires annuels bruts des cadres (C : 37769 € - C1 : 41917 € - C2 : 41917 € - C3 : 43663 € - C4 : 44974 € - C5 : 48030 € - D : d'un commun accord.)

Courrier des lecteurs

Vous êtes nombreux à nous dire qu'il est difficile pour vous de trouver réponses à vos questions, pour la plupart vous ne savez pas ou vous adressez. Nous vous proposons dans cette page différentes réponses qui peuvent répondre à vos interrogations.

Pour ceux d'entre vous qui sont ou qui avez dans votre entourage des difficultés qui vous rendent la vie compliquée : il y a **AGRIECOUTE** (09 69 39 29 19) qui est un service d'écoute et d'aide psychologique que la MSA propose à ses assurés. Ce numéro est accessible 24h/24 et 7 jours sur 7.



En cas de besoin n'hésitez pas, et **en cas d'urgence le 15 ou le 112 depuis votre portable**. Vos droits du travail ne sont pas toujours respectés.

Il est toujours plus facile et efficace de contacter un syndicat de salarié pour vous défendre en cas de besoins. Le choix vous appartient : CFDT, CFTC, CGT, FO, CGC. Pour les principaux signataires des conventions agricoles. Vous pouvez également contacter la DREETS

RELATION EMPLOYEUR-SALARIÉ

En cas de conflits entre le salarié et son employeur dans le cas d'un non-respect du droit du travail, le salarié peut s'adresser et se renseigner auprès de la DREETS.

Le 1^{er} avril 2021 est marqué par la fusion des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des Directions régionales de la cohésion sociale (DRCS). Elles sont désormais regroupées pour devenir les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

L'un des rôles des DREETS est de piloter le système d'inspection du travail au plan régional et départemental sous l'autorité de la Direction générale du Travail.

Vous pouvez poser vos questions par courriel :
dreets-idf-ud92.activite-partielle@dreets.gouv.fr

Les agents en charge de votre dossier vous répondront rapidement.

Vous pouvez joindre le service par téléphone au 01 47 86 41 89, tous les jours de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Aujourd'hui, il existe également un outil très efficace et accessible presque partout. FRANCE SERVICE.

Souvent plus rapide car ils obtiennent plus facilement les renseignements que les simples citoyens que nous sommes.



*Bonjour,
Je fais des recherches sur le site proposé par l'ANEFA : www.lagriculture-recrute.org
Je rempli le questionnaire en totalité, mais à chaque fois la réponse est la même :
0 offre trouvée...*

En effet plus vous mettrez de critère et moins vous obtiendrez de résultat...

PETITE ASTUCE : indiquez simplement **le type d'élevage** que vous cherchez (ex. élevage bovin lait), **le département** où vous souhaitez travaillez (ex. Morbihan) : **➔ toute les offres correspondantes s'afficheront en bas de l'écran.**

Pour une recherche plus affinée n'hésitez pas à appeler l'ANEFA du département où vous souhaitez travaillez.

... Pour recevoir le **Bulletin d'adhésion**

retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles du Morbihan
Avenue Borgnis Desbordes - CS 62398 - 56009 VANNES cedex - 02 97 46 22 00
ou s'informer sur l'adhésion en ligne : www.helloasso.com/associations/association-des-salaries-agricole-du-morbihan

Nom Prénom

Profession.....

Adresse

Tél..... Email :

Tarifs des cotisations : Célibataire 17 € - Couple 24 € - Chômeur 13 €

Carte CEZAM uniquement sur demande (elle coûte 18€ à l'association et vous êtes nombreux à ne pas l'utiliser)

➔ ➔ ➔ ➔ **Je souhaite la carte CEZAM** ➔ ➔ ➔ ➔

À l'intention des Salariés de L'Ille et Vilaine



Ce bulletin que vous recevez est le résultat du travail des administrateurs de L'Association des Salariés Agricoles du Morbihan.

L'accord que nous avons avec la MSA des portes de Bretagne permet sa distribution sur nos deux départements.

Si vous souhaitez adhérer à l'association, vous pouvez le faire et bénéficier des mêmes avantages que le 56.

Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un mail à cette adresse mail :
jeanlucasa56@gmail.com

Adhérer, c'est :

Recevoir la carte CEZAM uniquement sur demande, permettant de :

- ➔ Bénéficier de réductions dans 100 magasins du département (optique, bijouterie, pneumatiques...).
- ➔ Avoir des réductions sur les loisirs (Disneyland, Puy du Fou, Zoos, piscines, ski...).
- ➔ Pouvoir voyager à moins cher.

Avoir un couverture assurance maladie-chirurgie à un tarif de groupe avec Mutualia Bretagne

S'informer sur sa vie professionnelle.

Participer gratuitement à des réunions techniques spécifiques par métier.

Soutenir votre association qui représente les salariés de la production agricole.

Pour toute info, allez sur :
https://www.agriemploi56.com

votre association y est présente ainsi que de nombreuses informations utiles.



Rejoignez-nous sur :
<https://www.facebook.com/people/Association-des-Salariés-Agricoles-du-Morbihan/100054248510551/>



02 97 46 22 00



LES OFFRES D'EMPLOI DES ANEFA MORBIHAN ET ANEFA ILLE ET VILAINE

www.agriemploi56.com ou emploi56@anefa.org
www.lagriculture-recrute.org et emploi35@anefa.org

Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX - Tél. : 02 97 46 22 14
Rue M. Le Lannou - CS 14226 - 35042 Rennes Cedex - Tél. : 06 33 28 20 54
f Toutes les offres du 56 sur la page [Facebook de l'ANEFA Morbihan](#)
Toutes les offres du 35 sur la page [Facebook de l'ANEFA Ille et Vilaine](#)

Aviculture

Augan - OFR055531-56 - Individuel (Poules pondeuses) recherche agent polyvalent - CDI mi-temps
Caro - OFR054894-56 - SARL (Poules pondeuses) recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Forges de Lanouée - OFR056859-56 - EARL (Volailles de chair) recherche agent polyvalent, avec travaux de cultures - CDI tps plein
Guer - OFR005565-56 - EARL (poules pondeuses) recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Taupont - OFR054216-56 - SARL (Poules pondeuses) recherche responsable d'élevage avicole - CDI tps plein et agent d'élevage CDI temps partiel
Val d'Oust - OFR057847-56 - SARL (Poules pondeuses bio) recherche responsable d'élevage avicole - CDI tps plein

Lait

Augan - OFR055430-56 - GAEC (140 vaches et porcs engrangissement) recherche agent d'élevage laitier - CDD tps plein 6 mois
Bignan - OFR055254-56 - SCEA (60 VL, plants de pommes de terre) recherche agent polyvalent - CDI tps plein
Buléon - OFR056121-56 - EARL (150 VL, cultures, porcs) recherche agent d'élevage laitier les matins - CDI tps plein
Brech - OFR058099-56 - EARL (100 VL, robot) recherche agent agricole polyvalent - CDD temps plein
Carentoir - OFR055813-56 - Individuel (60 VL et cultures) recherche agent d'élevage laitier - CDD tps partiel 12 mois
Cléguérec - OFR058945-56 - GAEC (100 VL, 40 allaitantes, taurillons) recherche agent agricole polyvalent - CDD tps plein 3 mois
Languidic - OFR055399-56 - GAEC (robot) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps partiel
Loyat - OFR054429-56 - GAEC (70 VL) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein
Ploërmel - OFR055003-56 - Lycée (150 VL, robot) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein
Ploërmel - OFR055742-56 - EARL (150 VL, cultures) recherche agent d'élevage laitier - CDD tps plein 10 mois
Questembert - OFR058020-56 - EARL (50VL, 70 blondon d'Aquitaine) recherche agent d'élevage laitier - CDD tps partiel 4 mois renouvelable
Saint Martin sur Oust - OFR057890-56 - Individuel (65 VL, volailles) recherche technicien d'élevage - CDI tps plein
Guémené sur Scorff, Guern, Josselin, Lorient, Malansac, Malestroit, Muzillac, Ploërmel, Plumelec - Service de remplacement recherche 9 agents de remplacement en lait - Chèques-déjeuner, indemnités km - CDI tps plein
Allaire, Bubry, Férel, Guémené, Inzinzac Lochrist, Josselin, Lanouée, Malansac, Plumerat, Quéven, Réminiac, Vannes - Groupement d'employeurs départemental recherche 12 techniciens en élevage laitier (en général sur deux exploitations laitières) - CDI tps plein

Caprin

Pluméliau - OFR057938-56 - Individuel (chèvres, transformation, vente, porc) recherche agent polyvalent - CDD tps plein 8 mois

Porc

Neuillac, Ploerdut, St Thuriau, Sérent, 3 Maternités collectives recherchent 3 techniciens(nes) d'élevage porcin - CDI tps plein
Evellys - OFR049549-56 - SCEA (300 Truies, mâles non castrés, robot de lavage, 200 ha) recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Landaul - OFR058363-56 - SCEA (900 Truies) recherche agent d'élevage polyvalent - CDI tps plein
La Croix Hélléan - OFR055623-56 - SCEA (350 T NE) recherche technicien(ne) d'élevage porcin - CDI tps plein
Loyat - OFR044147-56 - GAEC (2 sites NE) recherche agent d'élevage porcin - CDI tps plein
Melrand - OFR045079-56 - EARL (300 T) recherche technicien(ne) d'élevage porcin - CDI tps plein
Plumerat - OFR058030 - Individuel (350 truies) recherche un agent d'élevage - CDD tps plein
Pluvigner - OFR055766-56 - SCEA en développement recherche technicien d'élevage engrangissement, post sevrage et faf - CDI tps plein
Billio - OFR055473-56 - SCEA (300 Truies faf) recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Tréal - OFR057311-56 - GAEC (420 truies) recherche un technicien d'élevage - CDI tps plein
Locminé - Groupement d'employeurs recherche 1 technicien(ne) élevage porcin - CDI tps plein
Malguérec, Guémené, Bréhan - Service de remplacement recherche 3 technicien(ne) élevage porcin - CDI tps plein

Grandes Cultures

Cléguérec - OFR054593-56 - CUMA recherche conducteur d'engins - CDI tps plein
Evellys - OFR055976-56 - CUMA recherche conducteur d'engins - CDI tps plein
Férel - OFR057632-56 - ETA recherche conducteur d'engins - CDI tps plein
Grand Champ - OFR58579-56 - ETA recherche conducteur d'engins - CDD tps plein 4 mois
Guern - OFR58374-56 - GE recherche conducteur d'engins - CDI tps plein
Inzinzac-Lochrist - OFR055292-56 - ETA recherche chauffeur agricole pour mars - CDD tps plein 11 mois
Monteneuf - OFR055484-56 - ETA recherche chauffeur agricole - CDD tps plein 4 mois
St Gérand - OFR055972-56 - CUMA recherche chauffeur agricole - CDD tps plein 5 mois
Surzur - OFR052237-56 - ETA recherche conducteur d'engins - CDI tps plein

Paysage - Horticulture - Forêt

Arzon - OFR053453-56 - Paysagiste recherche jardinier paysagiste en entretien - CDI tps plein
Auray - OFR053895-56 - Société recherche 3 postes : chef de chantier, et paysagistes - CDI tps plein
Billio - OFR058929-56 - Société recherche conducteur d'engins forestiers Bretagne et 44 - CDI tps plein
Locmariaquer, Theix-Noyal, Surzur - paysagistes recherchent ouvrier du paysage - CDI tps plein

Maraîchage - Arboriculture

Plouhinec, Sulniac - exploitations maraîchères recherchent saisonniers entre 4 et 6 mois

Apprentissage agricole

18 exploitations agricoles morbihannaises recherchent des apprentis pour préparer un diplôme agricole en un an (CS) ou deux ans (CAPA, BPA, BPREA, Bac pro, BTS...) en élevage laitier, porcin, en polycultures élevage, grandes cultures.

GE : Groupement d'employeurs - ETA : Entreprise de travaux agricoles - EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée - GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole - VL : Vaches laitières - NE : Naisseur-Engrisseur - FAF : Fabrication à la Ferme - CDI : Contrat à durée indéterminée - CDD : Contrat à durée déterminée - CS : Certificat de Spécialisation - sdt : Salle de traite

SOCIAL

La rentrée à la MSA Portes de Bretagne : ce qu'il faut savoir.

La rentrée scolaire approche, et avec elle, les changements liés à la scolarité. Voici les informations essentielles à connaître pour bien débuter l'année scolaire.

Qu'est-ce qu'un enfant à charge ?

Un enfant est considéré comme étant à charge lorsque ses parents ou tuteurs l'assument financièrement. Quelques critères déterminent si un enfant peut être considéré à charge : la régularité de son séjour, sa résidence continue au domicile familial, son âge (jusqu'à 20 ans) et, le cas échéant, sa rémunération (inférieure ou égale à 55 % du SMIC).

L'allocation de rentrée scolaire : que retenir ?

L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) vise à alléger les dépenses liées à la rentrée. Elle est versée sous conditions de ressources aux familles ayant des enfants de 6 à 18 ans. Pour les enfants de 6 à 15 ans, l'allocation est versée automatiquement si la famille perçoit déjà des prestations de la MSA Portes de Bretagne. Pour les enfants de 16 à 18 ans, les parents doivent déclarer si l'enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage (hors formations en alternance), cette déclaration doit être effectuée en ligne à partir de juin. Le versement de l'ARS se fait généralement fin août (entre septembre et octobre pour les enfants de 16 à 18 ans).

Vous ne bénéficiez plus de l'allocation scolaire ?

À partir de 18 ans, votre enfant n'est plus éligible pour percevoir l'ARS. La MSA Portes de Bretagne a donc mis en place l'aide à la poursuite d'études pour les jeunes de 18 à 25 ans. Cette aide vise à accompagner financièrement les étudiants. Pour en bénéficier, l'étudiant doit être allocataire de la MSA Portes de Bretagne au titre des prestations familiales ou de l'assurance maladie, et ne percevoir aucune prestation d'un autre organisme de protection sociale. Le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial. La demande doit être effectuée entre le 1^{er} septembre 2025 et le 30 juin 2026.

Qu'en est-il de la protection sociale quand on devient étudiant ?

Tout étudiant débutant des études supérieures et dont les parents sont affiliés à la MSA Portes de Bretagne reste rattaché au régime de protection sociale agricole, aussi bien pour les prestations familiales que pour la couverture santé. Il peut faire une demande d'allocation logement, mais cela a une incidence sur les prestations familiales que perçoivent ses parents.

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur
portesdebretagne.msa.fr

